

TABLEAU DE LA SOMME DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES DE LA CCSMS

SIREN	DENOMINATION EMPLOYEUR	ANNEE	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en €	Nombre de femmes bénéficiaires (1)	Nombre d'hommes bénéficiaires (2)	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2024	546 009,22	2	8	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2023	525 076,86	1	9	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2022	490 842,70	1	9	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2021	476 275,62	2	8	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2020	480 920,12	3	7	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2019	477 373,77	3	7	120	
265701300	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle SUD	2018	448 730,53	2	8	120	

[1] L'expérience des jeunes budgétaires sur les opérateurs de l'État, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.

[2] La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8.5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8.5 = 116.5$. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.